

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
22e séance
tenue le
vendredi 23 octobre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.22
27 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

87-56413 98445 (F)

20p.

/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604 et 605)

- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (A/42/273 et Add.1, 508; E/1987/24)
- e) ENVIRONNEMENT (A/42/25, 427, 514; A/C.2/42/L.3)
- f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (A/42/501, 635; A/C.2/42/L.2, L.8, L.10)
- g) ETABLISSEMENTS HUMAINS (A/42/8, 183, 378)
- h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (A/42/37)
- i) NOUVEL ORDRE HUMAIN INTERNATIONAL : ASPECTS MORAUX DU DEVELOPPEMENT (A/42/527)

1. M. BAKER (Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) fait observer que l'une des décisions prises par le Secrétaire général pour donner suite aux recommandations du Groupe des Dix-Huit, et notamment à la recommandation 25 l), concerne le Centre pour la science et la technique au service du développement. A l'alinéa e) du paragraphe 30 de son rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/42/234), le Secrétaire général a noté qu'"au Siège, les chefs du Centre pour les sociétés transnationales et du Centre pour la science et la technique au service du développement relèveront de [lui] par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales. En ce qui concerne le Centre pour la science et la technique au service du développement, [il recommandera] que la résolution 34/218 de l'Assemblée générale soit modifiée en conséquence".

2. Cette recommandation n'affectera pas les dispositions de cette résolution relatives à la nature du Centre en tant qu'entité distincte sur le plan administratif et à ses fonctions. M. Baker renvoie à cet égard aux paragraphes 15 à 18 de la deuxième partie du rapport du CPC sur la reprise de sa vingt-septième session (A/42/16).

3. Mme SCOTT (Jamaïque) félicite la Commission mondiale pour l'environnement et le développement pour l'analyse détaillée et équilibrée des problèmes d'environnement qu'elle a présentée dans son rapport (A/42/427) et pour les recommandations utiles qu'elle est parvenue à adopter à l'unanimité.

(Mme Scott, Jamaïque)

4. Avant que l'on finisse par reconnaître, devant les effets néfastes de la surexploitation des ressources et de l'industrialisation rapide et les risques du progrès scientifique et technique, que l'environnement et le développement étaient indissociablement liés, on avait par trop longtemps négligé l'environnement, à la recherche qu'on était de la croissance économique et du développement et de la satisfaction de besoins immédiats. Si la dégradation de l'environnement touche les pays à des degrés divers, tout le monde en fin de compte en fait les frais. Y remédier est donc la tâche de la communauté internationale tout entière qui n'a d'autre choix que de coopérer et de prendre d'urgence des mesures concertées. La délégation jamaïquaine se félicite à cet égard de l'adoption récente du Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Une coopération s'impose notamment pour briser le cercle vicieux engendré par la pauvreté qui est à la fois cause et conséquence de la dégradation de l'environnement. Il s'agit non seulement de corriger les déséquilibres écologiques mais aussi d'éliminer la pauvreté en renforçant la capacité économique des pays en développement par une aide notamment technique et financière. Une nouvelle ère de croissance est nécessaire, pour faciliter le développement économique et social de ces pays et leur permettre de satisfaire leurs besoins présents tout en tenant compte de ceux des générations futures. La délégation jamaïquaine souscrit sans réserve aux recommandations de la Commission demandant aux institutions internationales d'accroître leur assistance financière et d'élaborer des projets de développement à plus long terme.

5. La Jamaïque, confrontée à ses propres problèmes écologiques et estimant que le succès du développement économique nécessite une évaluation des ressources humaines et naturelles, s'est engagée à protéger ces ressources et a récemment recueilli des données nationales à ce sujet. La Jamaïque est par ailleurs le siège du Groupe régional de coordination pour la mise en oeuvre du Plan d'action des Caraïbes.

6. La délégation jamaïquaine approuve la proposition de la Commission des établissements humains tendant à prolonger l'Année internationale du logement des sans-abri par une stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 qui permettra de poursuivre l'oeuvre entreprise dans le cadre de l'Année. Elle se félicite du succès de la neuvième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement à laquelle la Jamaïque a participé activement, et attend avec intérêt les résultats de l'examen de l'application du Programme d'action de Vienne.

7. Elle remercie enfin le Secrétaire général pour son rapport d'activité sur les préparatifs de la première mise à jour périodique de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/42/508) et approuve les directives formulées pour la présentation de cette mise à jour, laquelle, espère-t-elle, constituera une réponse globale à la nécessité de promouvoir la condition des femmes et de les intégrer au développement, tout en tenant compte de la diversité socio-culturelle des sociétés.

8. M. FALL (Sénégal) souhaite rappeler, au-delà des causes bien connues du phénomène de la désertification et de la sécheresse, quelques-unes de ses implications d'ordre technique et économique. Sur le plan technique, c'est

(M. Fall, Sénégal)

incontestablement l'Afrique qui est la plus touchée, tant par l'ampleur que par la durée du phénomène, notamment le Sahara et la région soudano-sahélienne dont fait partie le Sénégal. Sur le plan économique, les mauvaises récoltes qu'entraîne la sécheresse s'ajoutent à la faiblesse de la capacité de production et à la fragilité des écosystèmes nationaux pour provoquer de graves pénuries alimentaires et des famines et aggraver les difficultés économiques et financières des pays, notamment leur endettement.

9. Ces problèmes nécessitent des remèdes urgents et durables. On constate à cet égard un développement de la coopération sous-régionale, régionale et continentale. Au niveau sous-régional, le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), qui joue un rôle déterminant dans la coopération Sud-Sud, a fait beaucoup depuis deux ans en faveur de l'autosuffisance alimentaire. La relance de la production est par ailleurs une priorité. Les organisations intergouvernementales sous-régionales, comme l'IGADD et la SADCC, et diverses ONG, exécutent elles aussi des programmes de lutte contre la désertification et la sécheresse. A l'échelon du continent, l'OUA a créé un Fonds spécial d'assistance d'urgence dans les situations de sécheresse et de famine en Afrique, et les sessions de la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification (COMIDES), dont la prochaine est prévue pour la fin de 1987, jouent un rôle essentiel dans la mobilisation de l'aide et le renforcement de la coopération.

10. Toutes ces activités ne sauraient cependant aboutir sans l'appui des organismes de développement, des institutions financières multilatérales et autres donateurs. Le BNUS joue à cet égard un rôle unique. Tout en remerciant le Directeur exécutif du BNUS pour les efforts que son organisme déploie dans la recherche de fonds pour financer la lutte contre la désertification et la sécheresse, le représentant du Sénégal tient à rendre un vibrant hommage à la communauté des donateurs qui n'ont cessé d'appuyer financièrement et techniquement les divers projets dont le BNUS est responsable et qui ne sauraient être menés à bonne fin sans cette aide. S'agissant plus précisément du projet relatif à la mise en valeur de la tourbe à usage domestique, la délégation sénégalaise encourage le BNUS dans ses efforts pour limiter la demande, extrêmement importante dans la région soudano-sahélienne, de bois de chauffage et pour produire des sources d'énergie de remplacement.

11. La FAO et le PAM exercent une surveillance de la situation alimentaire des pays d'Afrique dans le cadre du système mondial d'informations et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture. En outre, le programme de relèvement de l'agriculture africaine de la FAO porte sur des secteurs essentiels. Tout en se félicitant du rôle que jouent ces deux organismes, la délégation sénégalaise souscrit entièrement au point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général A/41/346, selon lequel l'aide alimentaire n'est qu'un expédient et que des mesures doivent être prises pour aider les pays non seulement à renforcer leurs systèmes de production agricole, mais aussi à les développer sur une base écologique saine pour faire face à d'éventuelles sécheresses.

(M. Fall, Sénégal)

12. La délégation sénégalaise félicite la Commission mondiale pour l'environnement et le développement pour son rapport (A/42/427). Elle fait observer que si, pour les pays développés, le problème de l'environnement se résume entre autres à des problèmes d'évacuation de déchets et de pollution, en Afrique en général et dans la région soudano-sahélienne en particulier, la désertification demeure le défi principal. Le PNUE, qui joue un rôle de premier plan dans l'exécution du Plan d'action des Nations Unies pour lutter contre la désertification, a fait de grands efforts pour renforcer les mesures de lutte contre ce fléau, et ceci par l'intermédiaire des commissions créées dans le cadre du Programme du Caire concernant la coopération africaine.

13. Le Gouvernement sénégalais s'est engagé pour sa part à faire de la lutte contre la désertification une priorité de son plan de développement. Grâce au concours des donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Sénégal peut mener de nombreuses activités. Il a par exemple organisé, en avril 1985, un séminaire national qui a débouché sur l'adoption d'une stratégie nationale de lutte. Il a accueilli en mars 1987 la réunion constitutive de la Commission des déserts et terres arides, qui a permis notamment d'élaborer plusieurs projets pilotes régionaux qui concernent aujourd'hui quatre villages sénégalais.

14. D'autres organismes de développement et institutions financières multilatérales jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre la sécheresse et la désertification. Le PNUD intervient dans la gestion des ressources en eau et la lutte contre la désertification en Afrique et appuie le Programme international d'aménagement écologique des parcours arides et semi-arides. L'OMM soutient le Centre africain d'application météorologique en faveur du développement. La Banque mondiale dispose d'un programme d'action spécial sur le déboisement et fournit un appui financier au secteur forestier dans les zones tropicales subsahariennes.

15. Face à la crise écologique et économique aiguë et généralisée qu'ils traversent, les pays de la COMIDES ont décidé de s'efforcer collectivement de remédier à leurs problèmes, et veillent à cet effet à ce que les propositions de projet qu'ils présentent aux donateurs aux fins d'examen et d'appui soient conformes à leurs priorités nationales en matière de développement.

16. M. MAIGA (Mali) dit que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a eu le mérite de démontrer que les problèmes de l'environnement sont indissociables de ceux du développement et que la pauvreté est à la fois cause et conséquence de la dégradation de l'environnement. Ce rapport contient en outre des propositions concrètes en vue de lutter contre les fléaux qui menacent la planète, propositions auxquelles il convient de donner un effet immédiat si l'on ne veut pas continuer d'assister impuissants aux ravages considérables que causent chaque année la sécheresse et la désertification, la pollution, etc.

17. En Afrique, la lutte contre la sécheresse et la désertification est prioritaire et fait partie du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La délégation malienne demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts du BNUS et du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

(M. Maiga, Mali)

18. Le Mali croit fermement à la complémentarité des efforts nationaux de développement et de l'aide internationale. Face à la détérioration de la situation alimentaire, écologique et sociale et à l'inadéquation des actions entreprises pour enrayer le phénomène de la sécheresse et de la désertification, le Mali a élaboré en octobre 1985, dans le cadre de sa politique d'autosuffisance alimentaire et de mise en valeur des ressources en eau, un plan national de lutte répondant à un double souci : protéger ce qui existe encore en s'attaquant résolument aux causes de la désertification et reconquérir progressivement les zones en voie de désertification. Ce plan, dont les objectifs sont la sécurité alimentaire, le maintien et la restauration du couvert végétal et l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie des populations, repose sur la stratégie suivante : mobiliser toutes les énergies nationales par l'intermédiaire des organisations politiques, administratives et démocratiques et élaborer une législation devant permettre une réelle responsabilisation et une totale participation des populations à la conservation des ressources. A l'horizon 1995, toutes les populations urbaines devront abandonner l'utilisation du bois de chauffe en faveur d'autres combustibles.

19. Soulignant l'importance, dans la lutte contre la désertification et la sécheresse au Mali, de la promotion de la femme et de son intégration effective au développement, d'une politique de logement adapté à l'environnement et répondant aux besoins de la population et de l'application de la science et de la technique au développement, la délégation malienne suit avec une attention particulière la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et l'application des décisions et recommandations relatives à l'Année internationale du logement des sans-abri.

20. M. KANE (Guinée) observe que si dans le passé l'homme était essentiellement témoin des déséquilibres du système écologique en se trouvant confronté par exemple à la sécheresse, à l'inondation et à d'autres fléaux naturels, il est désormais le principal responsable de l'effroyable destruction du milieu naturel. Par un paradoxe inexplicable, le progrès économique, qui devrait être bénéfique pour tous, a dangereusement compromis l'équilibre de l'écosystème. Le développement véritable devant préserver l'environnement, l'importance de la non-prolifération, voire de la destruction systématique des armes nucléaires, de la manipulation strictement contrôlée des produits chimiques, et de l'application des conventions internationales, notamment en matière de protection de l'ozone, est manifeste. La communauté internationale doit prendre des mesures énergiques et opérationnelles pour rétablir l'harmonie entre développement et environnement. Le PNUE joue à cet égard un rôle de catalyseur qui devrait être étendu, et sa contribution dans l'élaboration de plans d'action et de stratégies à l'échelle mondiale mérite d'être encouragée. La désertification affecte 35 % des terres émergées et 20 % de la population de la planète. Six millions d'hectares sont irrémédiablement perdus chaque année en Afrique noire, où la désertification et la sécheresse continuent de faire des ravages sans précédent, entraînant une baisse notoire de la production agricole et une recrudescence des maladies et une élévation des taux de mortalité. Pour cette raison, la Guinée s'est portée coauteur d'un projet de résolution demandant une assistance accrue de la communauté internationale aux pays agressés ou menacés par la sécheresse et la désertification.

(M. Kane, Guinée)

21. La science et la technique sont à l'origine des progrès spectaculaires que l'humanité a réalisés pendant les dernières décennies, mais aussi de la division du monde en pays développés et en pays en développement; elles ne sauraient être l'apanage des premiers et encore moins un instrument de domination des seconds. La communauté internationale tout entière doit jouir des bienfaits des découvertes scientifiques et techniques. C'est le but du transfert de technologie : celui-ci ne doit pas entraîner de traumatismes et de déséquilibres de tous ordres, souvent fatals au développement économique, social et culturel mais doit au contraire s'opérer dans le cadre d'une coopération internationale active et équilibrée entre le Nord et le Sud et entre les pays du Sud. Il conviendrait donc de renforcer le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour qu'il participe plus efficacement à l'élaboration de programmes d'activité.

22. M. FAABORG-ANDERSEN (Danemark), parlant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, relève que de nets progrès ont été faits vers une pleine intégration des femmes au développement et que l'on s'emploie à appliquer les Stratégies prospectives d'action de Nairobi. Il souscrit entièrement à la résolution 1987/65 adoptée par consensus par le Conseil économique et social sur cette question et est particulièrement désireux de recevoir l'additif au rapport du Secrétaire général contenant une compilation de toutes les décisions des organes délibérants concernant l'intégration des femmes au développement économique. En effet, ce document devrait grandement faciliter la tâche de la Commission de la condition de la femme et des gouvernements. Par ailleurs, la proposition du Secrétaire général tendant à donner la priorité à l'élargissement du rôle des femmes dans le budget 1988-1989 mérite un appui sans réserve. Enfin, la résolution 1987/86 du Conseil, qui énonce le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne les femmes et le développement, devra dûment être prise en considération lors de l'établissement des budgets-programmes de toutes les organisations du système des Nations Unies.

23. La grande étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement remonte à 1985 et est toujours un document très utile. Il convient cependant de la compléter de manière continue afin d'y consigner les données utiles, les résultats des recherches et les idées nouvelles. La Communauté économique européenne se félicite de cette mise à jour prévue et attend avec intérêt les conclusions de l'analyse des incidences des politiques macro-économiques sur la participation des femmes au développement. Il est à craindre en effet que l'inévitable processus d'ajustement structurel n'impose un tribut disproportionné aux femmes, en ce qui concerne en particulier leur emploi, leur revenu, leur état de santé et leur rôle dans la famille. Il serait souhaitable que la Commission de la condition de la femme, à sa trente-deuxième session, puisse prendre connaissance d'une première version de l'étude ainsi mise à jour. En effet, après que tant de programmes et de plans d'action aient été adoptés, il est temps de passer aux actes.

24. La nécessité d'une meilleure coordination des initiatives lancées au sein du système des Nations Unies pour mettre la science et la technique au service du développement est impérative. Le Comité intergouvernemental de la science et de la

(M. Faaborg-Andersen, Danemark)

technique au service du développement et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement devraient, en particulier, ne pas faire double emploi. Le Comité devrait s'acquitter de sa tâche de façon plus rationnelle et plus efficace. C'est à juste titre que les travaux du Centre des Nations Unies pour la science et la technique ont été orientés vers le recensement d'activités concrètes et l'amélioration des systèmes d'information, notamment au niveau national, ainsi que la réalisation des projets pilotes sur les capacités endogènes de recherche. Le Centre a certes un rôle de premier plan à jouer en matière de coordination et d'harmonisation au niveau du système, où les risques de doubles emplois sont considérables. Il n'en est pas moins préférable de réaliser la coordination d'abord au niveau des pays, où des programmes peuvent être conçus avec la collaboration de toutes les organisations intéressées, plutôt qu'au Centre où les organismes collaborent en théorie plutôt qu'en pratique.

25. En ce qui concerne la sécheresse et la désertification, il convient de privilégier la recherche. Il faudrait coordonner les programmes de recherche nationaux et faciliter l'échange des résultats dans le cadre de réseaux de coopération. Ceux de la FAO, du PNUD, de l'OMM, de l'Unesco existent déjà et devraient être renforcés. Dans leur politique de recherche en général, les pays en développement devraient faire preuve de plus de sélectivité et choisir les techniques nouvelles qui leur paraîtront les plus prometteuses, comme par exemple celles de la biotechnologie et des énergies renouvelables.

26. M. KOUBAA (Tunisie), faisant observer que le développement ne doit pas seulement avoir un objectif quantitatif mais viser à améliorer la qualité de la vie, estime que la protection de l'environnement, loin de constituer un frein au développement économique, fait partie intégrante de la croissance. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (A/42/427), dont il salue la qualité, est venu à point nommé le confirmer, tout en soulignant que seul un développement durable et soutenu permettra de subvenir aux besoins présents sans compromettre pour autant le patrimoine des générations futures. Ce rapport souligne à juste titre l'importance de la coopération aux niveaux régional et interrégional dont la Tunisie est pleinement convaincue puisqu'elle participe activement à la mise en oeuvre du Plan d'action de Barcelone pour la protection de l'environnement méditerranéen. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement étant appelé à continuer de jouer un rôle important, le représentant de la Tunisie souscrit aux propositions avancées par le Commission Brundtland tendant à renforcer les structures de cette organisation. Il espère que les institutions financières internationales continueront d'accorder un intérêt croissant aux projets portant sur la protection de l'environnement dans les pays en développement, mais estime que le financement et l'exécution d'un projet ne doivent pas être liés outre mesure au facteur environnemental.

27. Le problème de l'habitat ne se limite pas à celui de la construction de logements. Il englobe l'amélioration du milieu où l'homme aura la possibilité de travailler, de se détendre, de se soigner et, pour tout dire, de s'épanouir. Il faut pour cela que chaque pays ait une stratégie intégrée et puisse disposer des concours techniques et financiers extérieurs nécessaires pour la mettre en oeuvre, les capacités nationales étant souvent insuffisantes. La célébration de l'Année internationale du logement des sans-abri est une bonne occasion de sensibiliser la communauté internationale à ce problème.

28. M. SINGH (Inde) est heureux de relever que le Premier Ministre norvégien, Présidente de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, a cherché à rassurer les pays en développement sur les risques de voir apparaître une nouvelle "conditionnalité", liée à l'environnement, dans les opérations de prêt des institutions financières. En effet, les problèmes écologiques, qui sont associés à la pauvreté et au sous-développement, ne sauraient être résolus en l'absence d'une croissance économique soutenue, et il faut pour cela des apports continus et prévisibles de ressources. Les sacrifices à consentir sont d'autant plus lourds que les populations des pays en développement vivent à peine au-dessus du niveau de subsistance. Les nombreuses propositions faites naguère en vue d'affecter un certain pourcentage de la valeur du commerce mondial ou des excédents de devises des pays développés à la réalisation de programmes écologiques n'ont pas eu de suites, et il est essentiel de les réexaminer. Dans ce domaine, les pays développés devraient envisager sérieusement de prendre des mesures d'assistance tangibles. Il est impératif en effet que la consommation des ressources mondiales soit équitable et que l'emploi qui est fait des ressources naturelles soit judicieux. L'Inde a fait de notables progrès dans le domaine de l'environnement. Elle s'attache en particulier à récupérer chaque année 5 millions d'hectares de friches et à préserver ce qui reste des forêts pluviales naturelles, qui sont des écosystèmes dotés de caractéristiques uniques. Plusieurs programmes visant à sensibiliser le public à l'écologie ont été lancés, avec le concours du Forum parlementaire pour l'environnement, qui a collaboré dans cette entreprise avec l'Union interparlementaire et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

29. A propos de l'Année internationale du logement des sans-abri, M. Singh insiste sur la nécessité d'aborder la question des établissements humains de façon intégrée et multidisciplinaire afin de tenir compte des relations étroites qui existent entre le secteur du logement et d'autres secteurs comme la santé, l'environnement et les activités en matière de population.

30. Il y a tout lieu de se féliciter que le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, à sa neuvième session, ait énoncé des directives précises quant à l'amélioration de la coordination entre le Centre pour la science et la technique au service du développement et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, ce qui contribuera à harmoniser les activités à l'échelle du système. Enfin, le bilan qui sera fait de la décennie écoulée depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne devrait par ailleurs permettre d'évaluer les progrès réalisés et d'introduire de nouvelles activités concernant ce secteur.

31. M. DIECKMANN (République fédérale d'Allemagne) rappelle qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm, la communauté internationale a reconnu le danger que représentait la dégradation de l'environnement et la nécessité d'une coopération internationale plus étroite dans ce domaine. Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (A/42/427) de même que les débats de l'Assemblée générale en séance plénière et de la Deuxième Commission montrent bien que tant les pays en développement que les pays industrialisés sont conscients de la gravité des problèmes écologiques qui revêtent une importance cruciale pour l'avenir de l'humanité. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a joué un rôle déterminant à cet égard.

(M. Dieckmann, Rép. féd. d'Allemagne)

32. Etant donné que la pollution ne connaît pas de frontières, la coopération internationale dans ce domaine doit elle aussi permettre de réunir des pays dotés de systèmes politiques, sociaux et économiques différents. C'est dans cet esprit que la République fédérale d'Allemagne a récemment conclu des accords en vue de l'échange d'informations et d'une action concertée dans le domaine de la protection de l'environnement avec la République démocratique allemande et la République socialiste de Tchécoslovaquie. A cet égard, tous les Etats qui n'ont pas encore signé ni appliqué les conventions et protocoles relatifs à la protection de l'environnement devraient le faire le plus tôt possible, comme l'a recommandé le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 14/29.

33. Même si elle ne souscrit pas entièrement à toutes les observations et conclusions formulées dans le rapport de la Commission mondiale, la République fédérale d'Allemagne espère sincèrement que la publication de cet important document permettra de susciter une prise de conscience plus aigüe des problèmes pressants de l'environnement dans le monde entier.

34. La proclamation d'une année et d'une décennie de l'environnement pourrait également contribuer à cet objectif. La première session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE en mars 1988 pourrait être une bonne occasion de se pencher sur cette question dans le contexte des débats relatifs au Programme à moyen terme du système en matière d'environnement. De même, le Conseil économique et social pourrait étudier plus avant cette proposition au cours de sa seconde session ordinaire de 1988.

35. M. BETTENCOURT SANTOS (Cap-Vert) rappelle que le fléau de la désertification et de la sécheresse atteint aujourd'hui des proportions alarmantes pratiquement sur l'ensemble du continent africain, surtout dans la région soudano-sahélienne et risque de prendre une ampleur telle que toute vie devienne impossible dans les régions affectées. Si la réflexion s'est approfondie depuis que ce problème a été porté à l'attention de la communauté internationale, on n'a toujours pas trouvé une solution viable et durable.

36. Plusieurs initiatives utiles ont été prises aux niveaux sous-régional, régional et international : par exemple, l'inscription d'un point spécial consacré à la sécheresse à l'ordre du jour de la Deuxième Commission, la création de la Conférence ministérielle pour une politique concertée dans les pays du CILSS, de la CEDEAO, du Maghreb, en Egypte et au Soudan, et la création de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement en Afrique de l'Est. De son côté, le système des Nations Unies a créé le BNUS et élaboré plusieurs plans d'action. Une assistance appréciable a également été apportée par un certain nombre de pays et d'organisations. Il semble donc que l'on dispose déjà d'un réseau d'institutions pour s'attaquer au problème.

37. Cependant, il reste un gros effort à faire en ce qui concerne la coordination globale du potentiel de lutte contre la dégradation de l'environnement. A l'échelle nationale, la remise en état du milieu écologique doit être la priorité absolue des plans de développement. L'éducation des populations au niveau local est aussi un élément indispensable, car elles jouent un rôle déterminant dans le combat quotidien pour la préservation de l'environnement.

(M. Bettencourt Santos, Cap-Vert)

38. Dans les îles du Cap-Vert, dont le nom est trompeur car elles ont souvent été victimes de la sécheresse, la lutte contre la désertification a connu un certain succès à la suite des campagnes de reboisement, surtout grâce à la participation des populations, malgré le morcellement du territoire qui accentue le coût d'une telle campagne.

39. Il n'est plus à démontrer que la lutte contre la désertification et la sécheresse est une entreprise de longue haleine. Si son intégration dans les efforts de développement est une nécessité évidente, il est tout aussi manifeste que l'aide internationale doit avoir un caractère prévisible et comporter des modalités adéquates. Il faut donc faire preuve d'imagination pour trouver des sources de financement en dehors des circuits classiques. Il faut que les nations les plus nanties et les institutions internationales puissent mobiliser les moyens humains et matériels requis dans un cadre organisé et planifié. Il est inconcevable que dans un monde techniquement aussi avancé, le pain quotidien ne soit pas encore garanti pour des millions d'êtres humains. La délégation du Cap-Vert renouvelle son appel pressant à la solidarité internationale.

40. M. NOUGUEIRA-BATISTA (Brésil) dit que le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a déjà eu un retentissement considérable parmi les gouvernements et l'opinion publique mondiale. Les autorités compétentes brésiliennes étudient soigneusement ce document, qui a le mérite de souligner le lien étroit qui existe entre la pauvreté, les disparités entre les pays et la dégradation de l'environnement, ainsi que la responsabilité que les pays développés doivent assumer pour promouvoir un développement durable, bénéfique pour l'environnement. Il est certes indispensable de bien gérer les ressources naturelles et de tenir compte de l'écologie dans les plans de développement nationaux, mais il est encore plus urgent d'éliminer les inégalités économiques pour briser le cercle vicieux qui allie la pauvreté à la dégradation de l'environnement.

41. S'il apparaît effectivement souhaitable, comme le rapport le propose, que les organisations internationales cherchent à promouvoir un développement durable qui tiendrait compte de l'écologie, il convient qu'elles fassent preuve de prudence. Il ne faudrait pas en effet que cela conduise à introduire de nouvelles formes de conditionnalité dans l'assistance multilatérale. L'imposition de conditions supplémentaires pour l'octroi de nouveaux prêts en faveur du développement, bien loin de contribuer à la protection de l'environnement, ne ferait qu'accentuer les difficultés actuelles des pays en développement. La sensibilisation - légitime - des organismes multilatéraux aux questions écologiques, doit se traduire plutôt par un appui financier plus important aux projets qui visent à préserver le milieu ambiant.

42. La notion de développement durable ne doit pas non plus faire oublier les responsabilités qui incombent aux pays développés. Les dangers associés aux pluies acides, à l'appauvrissement de la couche d'ozone, au réchauffement du climat mondial et surtout à la course aux armements nucléaires sont bien connus.

(M. Nogueira-Batista, Brésil)

43. Malgré leur objectif commun - guider la formulation d'une politique adéquate en matière d'environnement à l'échelon mondial - le rapport de la Commission mondiale et l'Etude sur les perspectives en matière d'environnement sont des documents de nature différente. Les recommandations formulées dans le rapport n'ont pas un caractère contraignant pour les gouvernements. L'Etude, en revanche, est un document intergouvernemental. Compte tenu de cette distinction, le Brésil appuie les projets de résolution que le PNUE a élaboré à propos de ces deux documents, où il est dit d'une part que l'Etude constitue un guide d'action nationale et de coopération internationale en vue d'assurer un développement écologiquement rationnel et, plus précisément, un guide pour la préparation des futurs programmes à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement et des programmes à moyen terme des institutions et organismes du système des Nations Unies (A/42/25, p. 55) et de l'autre que tous les gouvernements et tous les organismes du système des Nations Unies sont invités à tenir compte de l'analyse et des recommandations qui figurent dans le rapport de la Commission mondiale (A/42/25, p. 61).

44. Le Brésil a créé un réseau de services spécialisés dans la protection de l'environnement, dont le rôle est essentiellement de mieux faire sentir l'importance de la participation des collectivités locales, aussi bien pour ce qui est de résoudre les problèmes écologiques que pour éviter de nouveaux déséquilibres. La protection de l'environnement doit être assurée en priorité par les gouvernements à l'échelon national. Au Brésil, la définition des politiques est compliquée par le fait que l'Etat fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités doivent se partager les responsabilités pour gérer des niveaux de développement différents. Ayant fait un effort à l'échelon national, le Brésil est désormais capable de poursuivre une coopération fructueuse avec les Etats voisins et d'autres pays en développement à propos des questions d'environnement. Il reconnaît aussi pleinement l'utilité de la coopération multilatérale. A cet égard, il appuie les activités du PNUE et considère qu'il n'est pas nécessaire de créer d'autres programmes ou d'autres organismes. Le Brésil prend des initiatives concrètes : par exemple, il va organiser un cours international sur la désertification en novembre prochain dans le contexte de la résolution 41/11 de l'Assemblée générale qui a créé une zone de paix et de coopération dans la région de l'Atlantique sud. Sur le plan international, il se félicite de la récente signature du Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui constitue une victoire importante pour la coopération multilatérale.

45. M. LEENSTRA (Pays-Bas), rappelant que le représentant du Danemark a déjà exprimé la position du Gouvernement néerlandais sur les questions à l'examen, dit qu'il se contentera de donner quelques exemples des mesures prises par les Pays-Bas en application de différentes résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la participation des femmes au développement et l'environnement.

46. Depuis 1975, date qui marque le début de la Décennie des Nations Unies pour la femme, la participation des femmes au développement constitue l'un des principaux éléments de la politique néerlandaise de coopération aux fins du développement. Un programme d'action inspiré des recommandations contenues dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi a été récemment présenté au Parlement néerlandais. Il vise à améliorer la situation économique, sociale et culturelle de la femme par le renforcement de sa participation effective au développement.

(M. Leenstra, Pays-Bas)

47. Les programmes néerlandais de coopération aux fins du développement ont de nombreux objectifs. Ils visent notamment à appuyer a) les projets qui associent les femmes au choix des techniques utilisées ainsi qu'à l'entretien des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement; b) les organisations féminines qui aident les femmes travaillant dans le secteur non structuré tant urbain que rural en leur octroyant des crédits; c) l'amélioration en coopération avec l'OIT de la situation professionnelle des ouvrières en leur dispensant une meilleure formation; d) les programmes qui accordent aux femmes un plus grand rôle dans la planification et l'exécution des activités relatives à la santé et notamment à l'éducation sanitaire; e) les programmes et organisations qui aident les femmes à faire des choix responsables en ce qui concerne la taille de leur famille, l'espacement des naissances et les méthodes contraceptives; et f) les initiatives des femmes et des groupes de femmes tendant à donner à leurs congénères une plus grande confiance en leurs moyens et à sensibiliser les personnalités qui influent sur l'opinion à l'importance d'une plus grande participation des femmes au développement.

48. Les programmes susmentionnés sont exécutés dans le cadre d'activités bilatérales et multilatérales et par des organisations non gouvernementales. S'agissant des activités multilatérales, les autorités néerlandaises prient les délégations participant aux travaux de groupes consultatifs, tables rondes et autres organes chargés de la coordination de l'aide d'accorder une attention particulière à la promotion d'une participation effective des femmes au développement. Les Pays-Bas continuent en outre d'apporter une assistance financière aux organisations multilatérales qui exécutent des projets en faveur des femmes, notamment UNIFEM, l'OIT, la FAO et le FISE.

49. En ce qui concerne la question de l'environnement, M. Leenstra note que la proposition faite en séance plénière par le Gouvernement néerlandais et tendant à faire précéder tous les deux ans la session du Conseil d'administration du PNUE d'une réunion au niveau ministériel pour évaluer l'application des recommandations concernant l'action aux niveaux national, régional et international, a été accueillie avec intérêt par le Directeur exécutif du PNUE et par un certain nombre de délégations. Il espère que l'Assemblée générale pourra formuler une recommandation à ce sujet.

50. M. DOSJINTSEREN (Mongolie) dit que la communauté internationale accorde une attention croissante aux questions relatives à l'environnement. Le rapport de la Commission mondiale en témoigne. Malgré quelques lacunes, ce document représente une contribution importante dans les efforts actuellement déployés pour résoudre les problèmes écologiques. En particulier, la délégation mongole se félicite qu'il considère les questions écologiques en relation avec la paix, la sécurité et le désarmement. Il est évident que l'éventualité d'un conflit nucléaire représente la menace la plus redoutable pour l'environnement.

51. Au cours de l'année écoulée, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a pris des décisions importantes, notamment à propos de l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, de la

(M. Dosjintseren, Mongolie)

protection de la couche d'ozone, de la lutte contre la désertification, etc. Il a par ailleurs dénoncé le préjudice causé à l'environnement par la politique d'apartheid menée par l'Afrique du Sud et les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés. Il convient d'accorder une attention particulière au programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement pour la période 1991-1995. A ce propos, la délégation mongole juge souhaitable d'inclure dans ce programme des mesures qui permettraient d'atténuer les effets pernicioeux de la course aux armements sur l'environnement.

52. La Mongolie tient à s'associer à l'appel que le Directeur exécutif du PNUE a lancé à tous les gouvernements et à tous les peuples pour qu'ils participent à la solution des graves problèmes écologiques. Elle espère que l'Assemblée générale apportera une contribution utile dans ce domaine à l'occasion de la présente session et que l'on parviendra à élaborer dans un avenir proche une convention universelle sur la protection de l'environnement.

53. La question des établissements humains revêt une importance particulière dans le contexte de l'Année internationale du logement des sans-abri. On sait que des millions de personnes sont privées du droit essentiel au logement. La célébration de l'Année internationale a permis de donner un nouvel élan aux efforts déployés dans ce domaine. La délégation mongole note les activités utiles qui ont été entreprises par la Commission des établissements humains.

54. Pour la première fois, le problème de la sécheresse et de la désertification fait l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour de la Deuxième Commission. Ceci montre bien à quel point la communauté internationale est préoccupée par les conséquences des catastrophes naturelles, en particulier en Afrique. Il ne faut ménager aucun effort pour trouver une solution à ce problème. La Mongolie espère que l'Assemblée générale adoptera une nouvelle résolution permettant de mobiliser encore davantage l'opinion publique mondiale en faveur de la lutte contre la désertification.

55. La Mongolie reconnaît l'importance de la coopération dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le Comité intergouvernemental a pris plusieurs décisions positives à sa neuvième session, notamment en ce qui concerne les activités du Centre pour la science et la technique au service du développement, l'application des sciences et des techniques pour faire face aux catastrophes naturelles et les technologies nouvelles ou naissantes. Le Système de prévision technologique avancée (ATAS) est un instrument précieux pour favoriser la diffusion des techniques les plus récentes dans les pays en développement. Par ailleurs, le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement est toujours d'actualité. Il faudrait explorer plus activement les mesures susceptibles de contribuer à sa mise en oeuvre. Ce programme devrait en outre être complété par une nouvelle stratégie qui tiendrait compte des nouvelles réalisations scientifiques et techniques.

56. M. PAOLILLO (Uruguay) dit que son pays accorde une grande importance à l'environnement car il est enclavé entre deux grands pôles de développement industriel, ce qui l'expose à de graves risques écologiques. En outre, les cours d'eau qui traversent l'Uruguay et les océans adjacents au territoire recèlent d'abondantes ressources qui sont sauvagement exploitées et polluées par les flottes de pêche qui affluent d'autres régions du monde vers l'Atlantique sud.

57. La communauté internationale a certes une longue et douloureuse expérience des catastrophes écologiques provoquées par l'homme, mais elle sait aussi tout ce que l'on peut faire dans le domaine de la protection de l'environnement grâce à une coopération internationale opportune et efficace. Le Traité sur l'Antarctique conclu en 1961 est un excellent exemple d'une telle coopération. Si cette volonté de coopérer est indispensable, la formulation d'objectifs et de directives est tout aussi importante. A cet égard, le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement constitue une contribution remarquable car il définit précisément les causes et les effets des problèmes de l'environnement et propose des solutions pour orienter l'action des gouvernements et des institutions intergouvernementales. Ce rapport a en outre le mérite de souligner la nécessité de promouvoir le développement des pays moins avancés tout en assurant la protection de l'environnement. Toutefois, cet objectif ne pourra être atteint si l'on ne procède pas à une restructuration des relations économiques internationales. L'idée selon laquelle la pauvreté et le manque de ressources pour satisfaire les besoins essentiels des populations sont la cause principale de la détérioration de l'environnement dans les pays en développement doit être définitivement adoptée et servir de base à l'action à entreprendre.

58. La notion de développement viable et durable, qui permet de faire face aux besoins de la génération actuelle sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins, devrait être le fondement de la coopération internationale pour le développement. L'Uruguay approuve pour l'essentiel les recommandations contenues dans l'Etude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Il craint cependant que l'idée selon laquelle la dimension écologique doit être prise en considération lors de l'élaboration des politiques et programmes des institutions financières multilatérales ne devienne un nouvel élément de conditionalité constituant un obstacle supplémentaire pour les pays en développement qui souhaitent obtenir des ressources techniques et financières.

59. Si le PNUE joue un rôle de catalyseur et de coordonnateur extrêmement important pour les questions de l'environnement, il faut néanmoins souligner la nécessité pour les gouvernements d'intensifier leur action nationale en vue de rechercher des solutions aux graves problèmes écologiques, et ce en collaboration avec les organisations non gouvernementales compétentes. Pour sa part, l'Uruguay est conscient de la responsabilité qui lui incombe dans cette lutte pour la vie et est disposé à l'assumer pleinement.

60. M. LIBURD (Guyana) dit que la participation croissante et effective des femmes au processus de développement devrait permettre d'élargir les efforts de développement grâce à une meilleure utilisation de toutes les ressources humaines.

(M. Liburd, Guyana)

Une action au niveau national est essentielle pour optimaliser la contribution des femmes à tous les aspects du développement et pour parvenir à cet objectif. Cette action sera certainement facilitée par les conclusions de l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement dans la mesure où elle identifie les faiblesses des stratégies nationales et internationales ainsi que les moyens d'y remédier. La délégation guyanienne constate avec satisfaction que le Secrétaire général a l'intention de mettre à jour cette étude.

61. Le Guyana attache une grande importance à la science et à la technique en tant qu'outils essentiels du développement et en tant que moyens de promouvoir le bien-être économique et social des populations. C'est pourquoi il a décidé d'acquérir une capacité technologique adaptée à ses besoins et de coopérer avec la communauté internationale dans ce domaine car il estime qu'une telle coopération mondiale est essentielle pour renforcer sa propre capacité d'innovation scientifique et technique. Par conséquent, la délégation guyanienne accueille avec satisfaction les nombreuses décisions adoptées par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement à sa neuvième session.

62. L'Année internationale du logement des sans-abri touche à sa fin, mais il va de soi qu'il faut continuer à se préoccuper de cette question. Le problème des sans-abri et des réfugiés a parfois ému la conscience du monde et suscité de la compassion, mais cela ne suffit pas pour résoudre un problème endémique. Le lien entre la situation des sans-abri et les aspects multiples de la dégradation de l'environnement a été clairement défini dans les deux rapports dont est saisie la Commission. Il est urgent de s'attaquer à ces deux fléaux qui se renforcent mutuellement si l'on évite un accroissement du nombre des sans-abri, étant donné que le nombre de personnes qui vivent dans des logements inadéquats ou qui n'ont pas de logement du tout atteint déjà le chiffre alarmant d'un milliard. Les coûts sociaux de cette situation honteuse pour le progrès de l'humanité sont astronomiques : des ressources humaines ne sont pas utilisées, des ressources matérielles doivent être détournées pour lutter contre la criminalité et les maladies endémiques causées par des conditions inhumaines, et tous ces facteurs menacent la croissance économique générale. La communauté mondiale ne devrait pas s'imaginer que certains secteurs de la population pourront continuer à jouir de la sécurité sans subir les effets sociaux négatifs entraînés par la situation des sans-abri et l'avitilissement de l'esprit humain qui en résulte.

63. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a continué à jouer un rôle crucial dans les activités de sensibilisation à ce problème et l'élaboration de programmes d'action dans ce domaine et il a été parmi les premiers à proposer l'utilisation du savoir-faire et des matériaux locaux et la modification des réglementations trop strictes qui entravent la recherche de solutions pratiques aux problèmes de logement. Toutefois, l'un des problèmes les plus importants auxquels se heurte le Centre est le coût disproportionné et croissant de l'infrastructure nécessaire, qui est pratiquement le même pour les logements des groupes à faible revenu que pour ceux des groupes à revenu élevé. Les secteurs public et privé doivent s'attaquer ensemble à ce problème. Le Centre pour les établissements humains joue un rôle de catalyseur à cette fin et mérite d'être encouragé.

(M. Liburd, Guyana)

64. La délégation guyanienne félicite la Commission mondiale pour l'environnement et le développement de son examen courageux des problèmes d'environnement et de développement dans le monde. La Commission a attiré l'attention non seulement sur le problème de la désertification, mais également sur les conditions économiques qui engendrent la pauvreté et la nécessité de détruire la couverture forestière pour survivre; non seulement sur la destruction de la couche d'ozone, mais également sur les facteurs économiques qui provoquent cette destruction; non seulement sur la charge énorme de la dette accumulée, mais également sur les déséquilibres économiques actuels qui entraînent des sorties nettes de ressources dans de nombreux pays en développement. Le rapport Brundtland a démontré que la pratique consistant à rendre les pauvres responsables de la dégradation de leur propre environnement était malhonnête et que la responsabilité en incombait à tous les pays.

65. Les rapports sur les questions de l'environnement ont défini des principes directeurs pour l'action à entreprendre. Ainsi, l'étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'en l'an 2000 et au-delà, qui est un document de compromis, fournit des informations et des orientations pour les mesures à prendre aux niveaux national et international dans le cadre de la lutte continue pour sauver la planète.

66. Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de la conditionnalité concernant la protection de l'environnement qui accompagnerait les flux de ressources. Ces préoccupations sont légitimes, mais elles ne seront justifiées que si l'on déforme délibérément les intentions dont découlent les recommandations de la Commission mondiale et de l'étude des perspectives en matière d'environnement. Les pays en développement ne sont pas insensibles aux pressions qui entraînent parfois le choix de solutions de développement à court terme au détriment de l'environnement. Mais dans le conflit entre la dégradation de l'environnement et la survie, de quelle option viable disposent-ils? Grâce aux efforts du PNUE et d'autres organismes, le monde développé se rend compte de l'importance de ces pressions et de l'interdépendance des habitants de la planète. Dans l'étude des perspectives en matière d'environnement, le PNUE a identifié des objectifs et les Etats doivent maintenant relever le défi.

67. A cette fin, la délégation guyanienne attire l'attention de la Commission et de l'Assemblée générale sur trois propositions. Premièrement, elle suggère que l'Assemblée générale envisage de mettre en place un mécanisme internationalement reconnu qui serait chargé de surveiller la conduite des Etats dans le domaine écologique et de fournir aux pays des moyens de préserver l'intégrité de leur environnement. Deuxièmement, elle prie la communauté internationale de trouver des méthodes pour assurer que le coût du maintien de l'équilibre écologique mondial n'incombe pas aux pays en développement qui devraient ainsi préserver leurs ressources naturelles au détriment de leur propre développement. Troisièmement, elle recommande que l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du PNUE, continue à exercer un rôle de surveillance pour veiller à ce que les progrès scientifiques et techniques n'aient pas d'effets négatifs sur la biosphère.

(M. Liburd, Guyana)

68. Cette liste n'est pas exhaustive et on pourrait citer d'autres préoccupations comme la nécessité d'accroître les flux de capitaux vers les pays en développement et d'établir des contrôles internationaux stricts sur la construction et l'emplacement des installations nucléaires, la mise en place d'un système équitable pour la fixation des prix des produits primaires, la poursuite du processus de désarmement, le recyclage des ressources libérées par ce processus en faveur des activités de développement, et l'allègement de la charge de la dette. La délégation guyanaise espère que l'Assemblée générale prendra le relais pour promouvoir la coopération internationale afin de protéger l'environnement et pratiquera, à cette fin, comme l'a déclaré le Directeur exécutif du PNUE, une "politique de fusion" et non une "politique de fission".

69. M. MOHSIN (Népal) fait l'éloge de l'excellent rapport établi par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. En effet, dans ce rapport, la Commission a su décrire de façon équilibrée, d'une part, la situation alarmante de l'environnement et, d'autre part, les grandes richesses naturelles dont est dotée l'humanité. Le large soutien qu'a reçu ce document instructif et original d'un grand nombre d'Etats Membres permet d'espérer que la communauté internationale agira avec une plus grande détermination pour surmonter les crises actuelles et assurer un avenir sain aux générations futures.

70. Les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'enseignement, notamment dans les pays en développement, n'ont pas véritablement réussi à améliorer la productivité et la créativité des ressources humaines, ce qui met en lumière l'inadéquation des modèles de croissance adoptés. Par ailleurs, la création d'un secteur industriel moderne dans des sociétés essentiellement agraires a eu des conséquences extrêmement néfastes sur l'environnement et a entraîné des bouleversements sur les plans économique et social dans les pays en développement, situation qui a été aggravée par un système économique inéquitable.

71. Conscient de ces problèmes, le Népal a été l'un des premiers pays à souscrire à la Stratégie mondiale de la conservation élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Par ailleurs, la création du Fonds pour la protection de la nature sous les auspices du Roi Mahendra témoigne des efforts faits à l'échelon national dans ce domaine. Il convient toutefois de souligner que les pays en développement ne réussiront pas à assurer à leurs populations une existence décente sans une injection massive de ressources extérieures. En outre, la restructuration de l'ordre économique mondial est une tâche urgente. La rapidité, l'efficacité et l'ampleur des efforts qui seront déployés pour lutter contre la pauvreté, rétablir l'équilibre des écosystèmes mondiaux et garantir la sécurité sur la planète sont autant de questions cruciales qui détermineront l'avenir de l'humanité. La délégation népalaise espère ardemment que, grâce aux conseils fournis par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, il sera possible d'apporter des réponses appropriées à ces questions.

72. M. EL ATRASH (Jamahiriya arabe libyenne) dit que de nombreuses régions du monde continuent d'être en proie à de sérieux problèmes qui mettent en péril leur stabilité économique et politique. La situation est certes grave, mais les récents progrès réalisés à l'échelon international pour apporter une solution aux problèmes de l'économie mondiale sont encourageants. Les pays développés et les pays en développement ont en effet adopté, lors de la septième session de la CNUCED, une série de principes qui peuvent servir de base à l'établissement d'un nouvel ordre économique international, permettant de favoriser la prospérité dans toutes les régions du monde.

73. Le Gouvernement libyen est convaincu que la relance de l'économie mondiale passe par l'atténuation des difficultés économiques et écologiques des pays en développement. L'aggravation du déficit de leur balance des paiements et le fardeau de plus en plus lourd de leur dette extérieure, qui absorbe une grande partie de leurs recettes d'exportation, rendent vain tout effort de leur part pour vaincre la pauvreté, la faim, la désertification et la sécheresse.

74. A cet égard, il est capital de mettre les fruits de la recherche scientifique et technique au service du développement. Les inventions scientifiques sont le patrimoine commun de l'humanité tout entière, elles ne sauraient être l'apanage d'un petit groupe de pays. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie à long terme pour promouvoir le développement technologique des pays en développement.

75. Le rapport sur l'évaluation de la désertification dans le monde publié en 1984 par le Programme des Nations Unies pour le développement indique que les zones arides et semi-arides ne sont plus les seules à être menacées par l'avancée du désert. Chose inquiétante, ce phénomène s'accompagne d'un fort accroissement de la population dans les régions exposées, en sorte que le problème risque de devenir insoluble. Il est donc grand temps que la communauté internationale et toutes les organisations internationales intéressées s'attaquent sérieusement à ce problème. Faut de quoi, la crise alimentaire ne fera que s'aggraver et les famines deviendront de plus en plus fréquentes. Aussi la lutte contre la désertification doit-elle devenir l'une des principales priorités des programmes de développement. Il est nécessaire que les efforts accomplis à cette fin soient suffisamment appuyés par la communauté internationale et les institutions spécialisées.

La séance est levée à 18 h 25.